

## **RAPPORT DE COMMISSION**

### **Préavis N° 02-2025 du Comité de Direction**

### **Création du service des bâtiments de l'AISMLE**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Délégué.e.s,

La commission de gestion et des finances (ci-après la Cogefin), s'est réunie le 11 février 2025 à 19h30 à Moudon, dans les locaux de l'AISMLE. Elle était composée de Mme Nicole Egli Anthonioz, M. Serge Demierre, M. Patrick Gavillet et Mme Barbara Jenny, rapporteuse.

Nous remercions MM. Roger Müller, Jean-Philippe Steck et Sébastien Jung, membres du CoDir de l'AISMLE, pour leur présence et les réponses apportées à l'ensemble de nos questions.

La Cogefin s'est penchée sur les raisons de la création du service des bâtiments de l'AISMLE. Il apparaît que la situation actuelle n'est pas satisfaisante en terme de gestion d'équipe, de transparence et de gestion administrative.

L'établissement de ce nouveau service est prévue pour le mois d'août, ce qui coïncide avec la fin du contrat avec l'entreprise Blanc.

Le nouveau poste de responsable d'exploitation est la principale modification par rapport au fonctionnement actuel. En charge de la gestion des équipes, cette personne devra également travailler sur le terrain et faire preuve de flexibilité pour pallier aux éventuelles absences. Pour le bon fonctionnement de ce service, il est capital que son profil soit polyvalent, avec de bonnes capacités de leadership.

Le regroupement des équipes œuvrant sur les différents sites permettra par ailleurs une meilleure gestion des flux.

Le temps de travail du responsable d'exploitation des bâtiments du Fey et du Champs-du-Gour n'ayant pas été facturé à l'AISMLE jusqu'ici, la Cogefin relève que des coûts supplémentaires interviendraient de toute manière sans la création d'un service des bâtiments.

Enfin, la Cogefin recommande de rester attentif aux frais d'exploitation induits par ce changement dans le budget d'exploitation à partir de 2026.

En conséquence, la commission de gestion (Cogefin) vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégué.e.s, d'accepter les conclusions suivantes :

**LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE**

- dans sa séance du 5 mars 2025,
- vu le préavis du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

**décide**

- d'autoriser le Comité de direction de l'AISMLE à créer un service des bâtiments, par reprise du personnel des communes de Lucens et Moudon, collège du Fey et salle de sport du Champ-du-Gour,
- d'autoriser à cet effet une dépense extra-budgétaire estimée à CHF 20'000.00 pour 5 mois d'exploitation en 2025, telle que présentée ci-dessus.

Dompierre, le 12 février 2025

Au nom de la commission :

La rapporteuse :

Barbara Jenny



Les membres :

Nicole Egli Anthonioz



Patrick Gavillet



Serge Demierre

